



Muséum
national
d'Histoire
naturelle



Séminaire Listes rouges régionales des espèces menacées

Point d'étape et développement de la dynamique d'appui aux démarches régionales

4 décembre 2013

COMPTE RENDU

Contexte

Depuis 2011, l'élaboration des Listes rouges régionales des espèces menacées bénéficie de l'appui conjoint apporté par le Comité français de l'UICN, le Muséum national d'Histoire naturelle, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et la fédération France Nature Environnement (voir [ici](#)).

Quatre ans après le premier séminaire sur ce thème, une nouvelle journée de rencontres et d'échanges a été organisée le 4 décembre 2013, pour faire un point d'étape et déterminer les suites du cadre d'appui en lien avec tous les acteurs concernés.

Ce séminaire a rassemblé plus de 110 participants représentant de nombreuses structures, parmi lesquelles : 26 associations de protection de la nature, 6 Conservatoires botaniques nationaux, 7 établissements publics impliqués sur le sujet, 10 DREAL et différentes structures intéressées par la thématique (gestionnaires d'espaces naturels, fédérations de chasse, conseils régionaux, bureaux d'études...).

Le programme de la journée et les supports de présentation des différents intervenants sont disponibles à l'adresse : www.uicn.fr/Seminaire-LR-regionales-2013.html

Principaux points abordés

Tout au long de la journée, les présentations ont été suivies de temps de discussion avec la salle. Les principaux points abordés lors de ces échanges sont rapportés ci-dessous :

Intérêt des Listes rouges régionales

- Au-delà de l'intérêt des Listes rouges en tant qu'outils de référence pour orienter les actions de conservation, il a été souligné que ces listes fournissent également des indicateurs précieux et sont très utiles pour communiquer et sensibiliser sur l'état de la biodiversité au niveau régional.
- Il a aussi été rappelé à plusieurs reprises que la réalisation d'une Liste rouge régionale est souvent un projet stimulant, permettant de mobiliser les experts et les associations et de créer une émulation au niveau régional. Cette dynamique peut contribuer à l'atteinte d'objectifs plus larges, comme l'amélioration des connaissances et la mise à disposition d'informations structurées sur les espèces.

Référentiel taxonomique

- En préalable à la réalisation d'une liste rouge, l'une des remarques de la salle a porté sur la nécessité de disposer d'un catalogue complet des espèces présentes dans la région, basé sur un référentiel taxonomique et nomenclatural à jour. Sur ce point, le MNHN a précisé que TAXREF connaissait une évolution régulière et était disponible en téléchargement sur le site de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) (voir [ici](#)).

Réseau d'acteurs

- L'idée de la constitution d'un réseau national d'acteurs « Listes rouges régionales » a été évoquée pour favoriser les échanges d'expériences entre région. Cette idée qui a paru intéressante sera à explorer par la suite. Dans un premier temps, un tableau de bord des Listes rouges régionales réalisées ou en cours d'élaboration a été préparé par FNE et l'UICN France. Disponible en ligne, il permet d'identifier les démarches existantes dans les différentes régions par groupe taxonomique (voir [ici](#)).

Analyse et diffusion des résultats

- L'analyse des résultats des listes rouges par type d'espèce ou par type d'habitat a été signalée comme une approche intéressante pour mettre en valeur les enjeux régionaux grâce à des informations chiffrées (p. ex. % d'espèces menacées inféodées aux zones humides, % d'oiseaux forestiers menacés...).
- Concernant l'accès aux résultats, il a été indiqué qu'il serait utile de pouvoir disposer de l'ensemble des évaluations régionales sous format Excel. Pour répondre à ce besoin, le MNHN travaille à la création d'une application pour faciliter l'accès à ces informations sur le site de l'INPN.
- L'idée de mettre à disposition une maquette standard pour la mise en forme des résultats régionaux a également été mentionnée. Sur ce sujet, au-delà des éléments graphiques typiquement attachés aux Listes rouges (couleur rouge, charte couleur standard des catégories...), le souhait exprimé est plutôt d'encourager les régions à développer leur propre identité visuelle, pour promouvoir une variété des approches et une diversité graphique des documents adaptés aux besoins de chacun.

Listes rouges régionales et priorités de conservation

- Concernant la définition des priorités de conservation, il a été rappelé qu'une Liste rouge ne peut être traduite directement en liste de priorités d'actions. En revanche, cet outil fournit une base cohérente pour établir des priorités de conservation, en combinaison avec d'autres critères, en particulier le niveau de menace au niveau national ou mondial et la responsabilité patrimoniale. Dans le cadre de cette démarche scientifique, une remarque a pointé le fait que la sélection d'autres critères complémentaires et leur pondération peuvent impliquer des choix d'ordre politique, et qu'il est de ce fait important d'associer différents acteurs aux réflexions menées sur les méthodes de priorisation.

Liste rouge vs. état de conservation

- La question de la différence entre l'évaluation Liste rouge et l'évaluation de l'état de conservation au sens de la directive "Habitats-Faune-Flore" a également été posée. A ce sujet, il a été rappelé que ces deux outils étaient complémentaires mais répondaient à des objectifs distincts : l'état de conservation d'une espèce traduit sa situation actuelle par rapport à un état de référence passé pris à une date donnée, tandis que la catégorie Liste rouge traduit son risque de disparition du territoire étudié. Les deux évaluations peuvent donc fournir des résultats distincts, sans que cela soit contradictoire.

Communication auprès des CSRPN

- Il a été souligné qu'un travail de présentation de la méthodologie auprès des CSRPN pourrait être une idée intéressante, pour faciliter une bonne appropriation par ces instances de l'intérêt des Listes rouges, de la démarche proposée et de la méthodologie de l'UICN.

Echelles d'évaluation

- A plusieurs reprises, l'idée d'élaborer des listes transrégionales ou transfrontalières, à l'échelle de territoires biogéographiques cohérents, a été mentionnée (p. ex. listes rouges des poissons d'eau douce par bassins hydrographiques, liste rouge de la flore corso-sarde...). Ces démarches ont un sens et sont intéressantes pour offrir une vision globale à l'échelle d'un espace biogéographique donné. Mais elles restent complémentaires des listes élaborées à l'échelle des régions administratives, échelle à laquelle sont définies et mises en œuvre de nombreuses politiques territoriales.

Liste rouge des écosystèmes

- Enfin, la possibilité de compléter les Listes rouges des espèces menacées par des Listes rouges portant sur les écosystèmes a été évoquée. Sur ce point, une méthodologie spécifique vient d'être développée par l'UICN au niveau international et est actuellement mise en œuvre à l'échelle mondiale. Au niveau européen, l'élaboration d'une Liste rouge des "habitats" coordonnée par l'UICN se met en place, tandis qu'au niveau national, un travail d'évaluation des habitats présents sur le territoire est désormais engagé par l'UICN France (plus d'informations [ici](#)).